

Mécanicien poids lourds + permis de conduire C (H/F/X)

L'employeur

Avec plus de 3800 membres du personnel et un réseau d'enseignement étendu, la Ville de Bruxelles est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise.

Au sein du Département Travaux de Voirie, le Service Ateliers mécanique gère l'entretien du parc automobile de la Ville de Bruxelles. Différents corps de métier y sont rassemblés : mécaniciens, carrossiers, peintres en carrosserie...

Fonction

Vous êtes chargé de l'entretien et de la réparation des véhicules du parc automobile (camions, utilitaires, voitures, engins de chantier...).

Tâches

- Vous réalisez l'entretien et la réparation de véhicules (principalement camions et véhicules lourds) ou d'autres engins motorisés
- Vous détectez les dysfonctionnements et déterminez les solutions techniques à y apporter
- Vous travaillez aussi bien en atelier qu'à l'extérieur et participez au remorquage des véhicules
- Vous assurez la vérification de la conformité des véhicules et les présentez au contrôle technique
- Vous contrôlez et validez les entretiens ou les réparations effectuées chez des prestataires privés

Profil

- Vous maîtrisez les aspects techniques du métier (fonctionnement des moteurs, gestion des équipements électriques ou électroniques...)
- Vous savez utiliser le matériel de levage, les logiciels de détection de pannes et les systèmes informatiques de contrôle (test), le petit outillage...
- Vous connaissez et appliquez la réglementation en matière de contrôle des véhicules
- Vous travaillez en respectant les mesures de sécurité et les directives de déontologie
- Vous travaillez aisément en collaboration avec les membres de l'équipe pour atteindre les objectifs communs

Diplôme et permis de conduire requis

Au minimum un certificat de l'enseignement secondaire inférieur dans la spécialisation mécanique ou un certificat de l'enseignement secondaire inférieur dans une autre orientation + formation reconnue de mécanicien. Vous possédez également les permis de conduire B et C (en ordre de CAP/code 95 et de sélection médicale).

Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, sauf exceptions, une déclaration d'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est obligatoire (<http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=travaillerenbelgique>)

Offre

- Un contrat de travail à temps plein à durée indéterminée
- Salaire mensuel brut : minimum 2047,86 euros (qui peut être supérieur compte tenu de la valorisation des expériences professionnelles antérieures et de la situation familiale)
- Vous pouvez obtenir une estimation de votre salaire via notre outil de calcul de salaire en ligne (<https://simulateurdesalaire.bruxelles.be/>)
- Avantages extra-légaux : Chèques repas, abonnement gratuit de la STIB et une intervention dans les frais de transport (SNCB, De Lijn, TEC, vélo), possibilité d'une assurance hospitalisation
- Des formations régulières
- La prise en charge du ticket modérateur par la Ville pour les soins médicaux, pour vous et votre famille, au CHU Brugmann, au CHU Saint-Pierre, à l'Institut Jules Bordet et à l'HUDERF (Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola)

Procédure de sélection

Envoyez-nous votre candidature pour le **31 mars 2021** au plus tard (curriculum vitae + lettre de motivation + copie du diplôme et des permis de conduire B et C requis). Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.

Une première sélection sera réalisée sur base du cv et de la lettre de motivation. Les candidats correspondant au profil seront conviés par téléphone à une épreuve pratique suivie d'un entretien de sélection. Cet entretien se déroulera devant un comité de sélection et portera sur les compétences comportementales et les compétences techniques.

Informations complémentaires

Centre Administratif
Département RH - Service Recrutement :
Boulevard Anspach 6 (13ème étage)
1000 Bruxelles
02 279 24 20

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi jusqu'à 14h

La Ville de Bruxelles sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance ou de nationalité.

Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.